



## ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

### DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE REGIONALE AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE (APIRG/17) (Burkina Faso, du 2 au 6 août 2010)

**Point 3.6 de l'ordre du jour: Gestion de l'information Aéronautique (AIM)**

#### **ÉVOLUTION DE LA GESTION DE L'INFORMATION AÉRONAUTIQUE (AIM)**

*(Note présentée par le Secrétariat)*

#### **RÉSUMÉ**

La 36e session de l'Assemblée a souligné la nécessité d'adopter une stratégie qui permette d'évoluer vers un système de gestion de l'information aéronautique (AIM) et a reconnu la nécessité d'une stratégie de l'OACI pour la transition vers l'AIM d'une manière qui assurera la disponibilité de l'information aéronautique à tout utilisateur ATM dans un monde interopérables et environnement entièrement numérique. Ce document décrit le progrès réalisé par l'OACI dans la transition vers l'AIM à travers l'application des recommandations du congrès international sur les Services d'Information Aéronautique (AIS) et des amendements des annexes 4 et 15 qui sont conçues pour faire avancer le cadre mondial nécessaire pour la mise en œuvre de l'AIM.

**Suite à donner par la réunion APIRG/17 se trouve au paragraphe 5 de cette note.**

## **1. INTRODUCTION**

1.1 La transition du modèle traditionnel de fourniture d'informations aéronautiques axé sur les produits à un modèle axé sur les données et les systèmes de la gestion de l'information a été identifié comme un élément fondamental et facteur essentiel d'un système futur de la gestion du trafic aérien (ATM), ainsi exécuter la vision du Concept Opérationnel d'ATM mondial de l'OACI. Il est reconnu que, pour satisfaire aux nouvelles exigences résultant du Concept Opérationnel d'ATM mondial (Doc 9854), les services d'information aéronautique (AIS) doivent transiter à la notion de la gestion de l'information aéronautique (AIM). Dans le cadre du système de gestion globale de l'information à l'échelle (SWIM), AIM est nécessaire pour appuyer l'évolution des exigences pour un processus décisionnel conjoint (CDM), une mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN), une interopérabilité des systèmes ATM, un réseau centré de l'échange des renseignements et de tirer parti de l'amélioration des capacités d'aéronefs.

## **2. PROGRÈS SUR LE CONGRÈS INTERNATIONAL 2006 SUR L'AIS**

2.1 Le Congrès international 2006 sur l'AIS a formulé dix recommandations adressées à l'OACI et aux États (A36-WP/51 se réfère). La Commission technique de la 36e

Assemblée a reconnu la nécessité pour le Secrétariat de soutenir les recommandations du Congrès ainsi que la nécessité de renforcer la coordination et la transparence. Ces questions ont été appliquées par le Secrétariat avec l'aide du groupe d'étude sur les Services d'Information Aéronautique—gestion de l'information aéronautique (AIS-AIMSG) qui a été créé en 2008. L'appendice A décrit les progrès importants qui ont été faites sur les actions préconisées par ces recommandations.

### 3. MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE L'OACI

3.1 Le Conseil de l'OACI a adopté les amendements 56 et 36 des annexes 4 et 15, respectivement, (*lettres aux États AN 9/1-10/19 et AN 2/2-10-18, se réfèrent*). Les modifications sont conformes à *la feuille de route pour la transition de l'AIS à l'AIM (appendice A, Recommandation, se réfère)* et de contribuer à une base de l'AIM à travers:

- a) actualisation des dispositions supplémentaires pour la gestion de la qualité, pour soutenir la mise en œuvre, un nouveau manuel des systèmes de gestion de la qualité (QMS) est en cours d'élaboration, et devrait être disponible en 2011;
- b) emploi de l'échange de données numériques, pour soutenir la mise en œuvre, les indications sont en cours d'élaboration et devraient être disponibles en 2010;
- c) révision des dispositions relatives au briefing automatisé avant le vol ;
- d) une version améliorée de l'imprimé NOTAM;
- e) un amendement visant à renforcer l'adhérence à la régularisation et le contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques (AIRAC), surtout quand les renseignements sont fournis sous forme électronique;
- f) les nouvelles dispositions de l'eAIP, pour soutenir la mise en œuvre, les indicatifs sont en cours de développement pour inclusion dans le Manuel de services d'information aéronautique (Doc 8126), et devrait être disponible en 2010 ; et
- g) les dispositions relatives à l'utilisation de l'Internet pour la fourniture d'informations aéronautiques.

### 4. CONCLUSION

4.1 Le passage de l'AIS à l'AIM est un défi dans un contexte global harmonisé. Néanmoins, des progrès sont réalisés et les défis de la transition vers l'AIM ne sont pas considérés comme insurmontables. L'évolution et la mise en œuvre des stratégies de l'AIM, des systèmes et des capacités sont une condition essentielle pour le développement d'un système global

harmonisé et interopérable d'ATM. L'OACI a accordé la priorité à ce travail et s'est engagé à maintenir un rôle de premier plan dans cette importante transition.

**5. SUITE À DONNER PAR LA REUNION**

5.1 La réunion est invitée à

- a) noter les progrès mondiaux réalisés dans le domaine de la gestion de l'information aéronautiques et
- b) prendre en compte ces progrès dans la définition de la stratégie/ du programme de travail régional.

-----

## APPENDICE A

### PROGRÈS SUR LES RECOMMANDATIONS DU CONGRÈS INTERNATIONAL 2006 SUR L' AIS

Le Congrès international 2006 sur l' AIS a formulé dix recommandations adressées à l'OACI et aux États pour les aider à développer et à mettre en œuvre le concept AIM :

#### **Recommandation 1**

*L'OACI devrait adopter le modèle conceptuel d'information aéronautique et le modèle d'échange d'information aéronautique AICM/AIXM ; développer les moyens nécessaires à la mise en conformité et les mécanismes généraux pour gérer et développer les modèles AICM/AIXM*

Amendement 36 de l'annexe 15 – Les services d'information aéronautique inclut la disposition de l'échange des données numériques. Les éléments indicatifs basés sur le modèle conceptuel d'information aéronautique et le modèle d'échange d'information aéronautiques AICM/AIXM sont en cours d'élaboration pour inclusion dans le Manuel de services d'information aéronautique (Doc 8126)

#### **Recommandation 2**

*L'OACI devrait faire évoluer le concept de gestion de l'information aéronautique et les critères de performances qui y sont associés et élaborer une feuille de route afin de planifier de gérer et de faciliter, à l'échelle mondiale, la transition de l' AIS à l' AIM*

*La feuille de route pour la transition de l' AIS à l' AIM vient d'être développée par le Secrétariat avec l'assistance du groupe d'étude sur l' AIS-AIM (AIS-AIMSG). Il articule en détail, la direction donnée au *Plan Mondial de Navigation Aérienne* (Doc 9750) pour la transition de l' AIS à l' AIM. Le travail supplémentaire sur l'évolution du concept AIM est en cours.*

#### **Recommandation 3**

*L'OACI devrait entamer d'urgence une révision de l'annexe 4 et de l'annexe 15 conformément à la recommandation de la onzième conférence de navigation aérienne.*

L'OACI a développé les dispositions pour l'Annexe 15 permettant l'échange des données numériques, la publication électronique d'information aéronautique (eAIP) et les données électroniques de terrain et d'obstacles (eTOD). L'OACI est entrain de mettre à jour les dispositions relatives carte d'affichage électronique en annexe 4.

#### **Recommandation 4**

*L'OACI devrait incorporer des activités de transition dans le plan mondiale de navigation aérienne afin de garantir le développement maximal des capacités AIS/AIM dans toutes les régions couvertes par l'OACI.*

Le plan mondial de navigation aérienne a été modifié pour incorporer l'initiative du plan mondial (GPI) relative à la disposition de l'information aéronautique et au développement des capacités AIM.

#### **Recommandation 5**

*L'OACI devrait résoudre d'urgence les aspects juridiques et institutionnels, y compris ceux associés à l'expansion des services de l' AIS à l' AIM, qui pourrait limiter l'adoption de la mise en œuvre de l' AIM*

L'OACI a organisé un Symposium mondial sur « Enabling the Net Centric Information Environment », du 2 – 4 juin 2008. L'objectif du symposium était d'aborder les questions institutionnelles et juridiques qui englobent les aspects organisationnels, financiers et de propriété intellectuelle associés à SWIM. Il a été noté que des nombreuses questions, en particulier des questions sur le droit d'auteur et la responsabilité relèvent de la compétence individuelle des États. Toutefois, les questions sur le recouvrement des coûts et les relations avec les tiers fournisseurs de données sont en cours d'examen.

#### **Recommandation 6**

*Les États, en étroite collaboration avec les organisations internationales, devraient soutenir l'OACI dans toutes ses activités afin de faciliter la transition de l' AIS vers l' AIM.*

Le Secrétariat a reçu le soutien sous forme d'un expert attaché à l'OACI pour travailler avec le Bureau de Navigation Aérienne (ANB) de l'OACI pour 2 ans. De plus, beaucoup d'États et organisations internationales ont contribué au travail en soutenant la participation des experts qui à la réunion du groupe d'étude sur l' AIS-AIM (AIS-AIMSG)

#### **Recommandation 7**

*Conscients de la nature critique des informations aéronautiques dans les systèmes actuels et futurs de gestion du trafic aérien, les États devraient accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre des normes existantes, telles que la WGS-84 et les systèmes de gestion de la qualité, et le cas échéant, ils devraient demander l'aide de l'OACI ou des organisations internationales concernées.*

L'OACI a identifiés dans la feuille de route pour la transition de l' AIS à l' AIM que la première phase critique de la transition est la conformité aux Normes et Pratiques recommandées de l'OACI (SARP) existantes et aux amendements, comme ils deviennent applicables. A cet égard, les bureaux régionaux de l'OACI ont été actifs dans la détermination des zones de non-conformité et soulignant la nécessité pour les États de se préparer à la mise en œuvre de l'automatisation pour permettre la transition vers l' AIM.

#### **Recommandation 8**

*Reconnaissant la dimension sociale de l'évolution vers l' AIM, l'OACI, en collaboration avec les États et les organisations internationales, devrait déterminer les profils*

*professionnels requis dans le cadre de l'AIM, identifier les compétences nécessaires, modifier les documents d'orientation et en élaborer de nouveaux, et développer du matériel de formation afin d'aider les États et les autres organisations AIS dans le processus de transition.*

Le Secrétariat est entrain d'élaborer un manuel de formation AIS qui rallie le cadre des compétences des Procédures pour les services de navigation aérienne - Formation (PANS-TRG, Doc 9868) au profil commun du personnel AIS de l'EUROCONTROL (CASP) et aux directives du développement de la formation AIS. Le premier projet devrait être achevé en 2010.

### **Recommandation 9**

*L'OACI devrait promouvoir un accès ouvert aux informations.*

Le Secrétariat entrepris un dialogue avec les États, parties prenantes de l'industrie afin d'examiner les questions relatives au droit d'auteur et des marques en vue de réduire les obstacles à l'accès libre à l'information.

### **Recommandation 10**

*L'OACI devrait envisager en priorité les moyens à mettre en œuvre pour mettre en place un forum international.*

L'OACI est en train de planifier une réunion de la division qui traitera des questions relatives à l'évolution et la mise en œuvre de l'AIM.